

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISON DE BETON
444, TRAVERSE DES MATTES
LAFARGE BETONS**

DEROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU l'autorisation du permis de construire N° 083 009 10 T00 18 délivré par la Commune de Bandol en date du 28/04/2010,
VU la demande du 07 mai 2019 de M. Kévin PRODHOMME – MACONNERIE GENERALE sise : Chemin de Marseille - 83330 LE BEAUSSET ☎ 06.71.65.19.95 (courriel : kevin264@live.fr) pour l'entreprise :

- **LAFARGE BETONS** – M. Nicolas VIDAL ☎ 07.62.86.08.81 – sise : Centrale du Castellet – Quartier du Val d'aren – 83330 LE CASTELLET (e-mail : nicolas.vidal@lafargeholcim.com),

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de cette livraison.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 Février 2015, les camions toupies supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes de l'entreprise précitée sont " exceptionnellement " autorisés à emprunter le chemin de Naron pour se rendre Traverse des Mattes dans le cadre de la livraison de béton :

DU MERCREDI 22 MAI 2019 AU VENDREDI 24 MAI 2019

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par le maître d'œuvre en charge des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours-Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

13 MAI 2019



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol
pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité